

1) Le séjour et son organisation

• Où se déroule la classe de neige / montagne ?

Centre « Les Chaberts »
Hameau des Chaberts
38112 MEAUDRE

• Comment se déroule le voyage ?

A l'aller comme au retour, le voyage se déroulera de jour et sera fait en bus. Plusieurs classes seront regroupées dans le bus et les horaires de départ seront communiqués à l'enseignant. C'est une société qui travaille avec l'association EJ'N depuis quelques années maintenant qui assurera les transports que ce soit pour les classes de neige que pour les classes de montagne.

• Les paiements – Quelles sont les modalités pour le règlement de notre séjour ?

Toutes les modalités concernant le financement du séjour se trouvent sur le site www.ejn02.fr

Voici un lien direct :

<http://www.ejn02.fr/wp-content/uploads/2016/10/LES-ETAPES-POUR-PREPARER-VOTRE-SEJOUR.pdf>

Voilà les différentes étapes du financement du séjour :

- 1) Après réception de l'inscription, EJ'N envoie aux classes un document Excel à compléter
- 2) La classe renvoie
 - A EJ'N, le document Excel complété (coordonnées des familles et QF)
 - Au Conseil Départemental, les attestations de QF et les RIB de chaque famille.
- 3) Avant le séjour, EJ'N envoie à chaque classe les éléments de facturation.
- 4) Après le séjour, EJ'N envoie à chaque classe, la facture pour le séjour :
 - La part famille qui sera à régler après le séjour
 - La part Aide du Conseil Départemental qui sera à régler une fois le virement effectué aux familles.

• **Les paiements – Comment s'organiser pour le règlement des familles ?**

Pour simplifier les démarches, les familles vont devoir s'acquitter de 2 chèques pour l'attention de l'école :

- 1) Un chèque correspondant à la part famille
- 2) Un chèque correspondant au montant de l'Aide du Conseil Départemental.
Ce chèque ne sera débité uniquement après le versement de l'aide du Conseil Départemental aux familles via le RIB qui aura été envoyé par l'école.

• **Les paiements – Comment se passe le paiement de la mairie ?**

Dès réception (le plus tôt possible avant votre séjour), vous devez envoyer à EJ'N la délibération favorable de prise en charge du séjour par la mairie.
EJN enverra la facture, après le séjour, directement à la mairie,

• **Dossiers ANCV ?**

Les critères d'attribution des aides ANCV ont changé pour l'année 2017 (cette restriction au niveau des critères d'éligibilité est liée à la diminution de 30% de la dotation pour 2017)

Dorénavant, pourront être bénéficiaires :

- les établissements scolaires situés en REP ou REP+,
- les établissements situés dans un territoire relevant de la politique de la ville,
- les établissements situés en zone rurale de revitalisation
- les établissements situés en zone rurale de moins de 2000 habitants

Les demandes des établissements qui ne respectent pas ces critères seront automatiquement refusées.

De plus, le délai de dépôt des demandes est passé de 3 à 4 semaines désormais.

• **Les nouvelles aux parents – Comment puis-je donner des nouvelles de mon arrivée aux familles ?**

Avant le séjour, vous allez recevoir un document Excel dans lequel vous pourrez reporter les coordonnées de toutes les familles notamment le numéro de portable des parents.

Si vous le souhaitez, vous pouvez compléter et renvoyer ce document.

Ainsi, dès votre arrivée, le centre pourra envoyer un SMS à tous les parents pour les prévenir du bon déroulement du voyage et de votre arrivée sur le centre.

Cela vous libèrera du temps pour profiter sereinement de votre arrivée et de donner par la suite de plus amples nouvelles aux familles.

- **Les nouvelles aux parents – Et pendant le séjour ?**

Un dispositif « allo-parents » pourra être mis en place à votre demande. Il s'agit d'une boîte vocale activée par EJN pour votre classe.

Le centre vous communiquera le code à donner aux parents ainsi que le numéro de téléphone à composer pour écouter les nouvelles.

Pour vous enseignant, vous disposerez du même code et d'un numéro à composer pour déposer les nouvelles pendant votre séjour.

Les appels des parents sur le numéro du centre ne sont pas transmis aux élèves, sauf cas exceptionnel (anniversaire).

Le courrier est aussi à privilégier, le centre offre d'ailleurs une carte postale à tous les élèves au cours de leur séjour.

- **Changement d'accompagnateur par rapport au dossier d'origine – Que dois-je faire si un ou des accompagnateurs changent par rapport à mon dossier d'origine ?**

Il faut envoyer un courrier ou un mail à votre DIVEL stipulant ce changement en indiquant les noms et prénoms de vos nouveaux accompagnateurs.

- **Quand vais-je recevoir une convention pour fixer le prix et les conditions ?**

EJN n'envoie la convention que quand elle a reçu de votre part **le document Excel dûment complété.**

Ce document est en effet primordial : il permet à EJN de déterminer quelles sont les aides dont vous allez pouvoir bénéficier, quels sont les enfants qui ont un QF supérieur à 1 400 € ... et donc par conséquent quelle est la somme prévisionnelle qu' EJN va facturer à la coopérative scolaire.

2) Le centre et son organisation

- **Matériel à disposition – Que devons-nous amener comme matériel pendant notre séjour ?**

La papèterie et le petit matériel sont à la charge de l'enseignant.

Toutefois, le centre dispose aussi d'une petite quantité de matériel pour pallier aux besoins urgents des classes.

Tout ce qui est matériel spécifique (carte IGN, boussoles, raquettes, luges,) sont mis à disposition par le centre.

- **Internet – Est-ce que mes élèves pourront envoyer des mails ? Est-ce que j'aurai accès à internet pendant le séjour ?**

Il y a sur le centre un accès internet. Vous aurez bien entendu accès à la connexion. Concernant le wifi, nous étudions la possibilité de le mettre dans les chalets d'hébergement.

- **Vie en collectivité – Serons-nous plusieurs classes en même temps dans le centre ?**

Il existe 3 chalets d'hébergement sur le centre et donc plusieurs classes peuvent cohabiter dans le centre, notamment dans l'espace restauration.

Cependant, chaque classe aura un espace de vie qui lui sera propre à l'intérieur de son chalet.

- **Répartition des chambres – Comment j'organise la répartition des chambres avec mes élèves ? Quelle chambre seront attribuées à mes accompagnateurs, les chambres pour ceux-ci seront elles individuelles ?**

Une répartition sera envoyée au plus tôt par le centre afin que vous puissiez travailler cet aspect avec les élèves.

Il est donc indispensable de fournir à l'équipe du centre votre répartition filles/garçons que ce soit pour les élèves mais également pour les adultes.

Il faut bien préciser ici que contrairement à l'enseignant, les adultes accompagnateurs n'auront pas obligatoirement une chambre individuelle.

Vous avez également la possibilité d'envoyer au centre votre répartition sous forme d'affiches par chambre avant votre arrivée.

- **L'équipement des élèves – Que faire si une famille n'a pas les moyens d'investir dans un équipement pour la neige ?**

N'hésitez pas à faire appel aux familles de votre commune, aux proches, afin qu'il y ait des prêts de vêtements pour la neige, de chaussures... d'autres écoles ont fait cette expérience et ce fût une réussite.

Si aucune solution n'est trouvée pour un de vos élèves, le centre pourra mettre à votre disposition quelques vêtements de neige.

Pour les séjours à la montagne, seule une bonne paire de chaussures pour marcher est nécessaire.

- **L'accueil – Que se passe-t-il au moment de l'arrivée sur le centre?**

Un membre de l'équipe vous accompagnera jusqu'au soir pour vous informer, vous guider. Il sera avec vous pour vous orienter vers vos chambres, vous expliquer le fonctionnement (horaires des repas, entretien des locaux, vestiaires, draps à disposition) et répondre aux nombreuses questions des élèves et des adultes.

Le premier soir une réunion d'informations sera donnée relative au fonctionnement et à votre projet.

- **Les soins médicaux – Comment sont gérés les traitements médicaux sur place ?**

Les traitements médicaux des élèves sont à la charge de l'enseignant et de son équipe. Le centre met à votre disposition une salle infirmerie dans laquelle vous pouvez disposer les médicaments dans des armoires fermant à clefs.

Le centre vous fournit dès votre arrivée une trousse de premier secours avec les numéros d'urgence.

Le centre vous accompagnera si un de vos élèves devait voir un médecin.

Les rendez-vous se prennent auprès des médecins de MEAUDRE ou d'AUTRANS.

En cas d'urgence, les équipes de secours (pompiers, samu) viennent sur place très rapidement.

- **Le linge – Le linge peut-il être lavé pendant le séjour ?**

Pendant les séjours courts (6 ou 7 jours) il n'y a pas de programmation de machine à laver, sauf urgence (énurésie par exemple).

Pour les séjours un peu plus longs (8 ou 9 jours), le centre ramassera une fois le linge de vos élèves afin qu'il soit lavé.

3) Le séjour et les activités proposées

• Le planning – Est-ce que mon planning prévisionnel sera respecté ?

Le contenu de votre projet (activités physiques, animations, visites) sera bien évidemment respecté.

En revanche selon la disponibilité des prestataires, la météo, l'organisation interne, des contenus peuvent être inversés.

• L'activité luge, est-ce une APS ? Quelles sont les conditions de pratique ?

Pour l'activité luge : ce n'est pas considéré comme une Activité Physique et Sportive, ça n'entre donc pas dans le champ des APS et pas de réglementation spécifique à l'EPS sur ce sujet.

Par contre, des conditions de pratiques et de bon sens sont recommandées :

- Le port du casque est recommandé
- Pratiquer la luge en groupe : augmente le risque de collisions, donc départs alternés, indiquer un couloir spécifique pour remonter et à ne pas prendre en descendant.
- Le maître est le référent de l'activité et la classe rest sous son contrôle, ce qui ne veut pas dire que les autres adultes ne peuvent pas encadrer si le maître a auparavant défini les conditions de pratiques que je suis en train de te décrire
- Un par luge est le mieux, deux si la luge est adaptée, et rester assis dedans.
- Les conditions météo, qualité de neige et dénivelé sont à prendre en compte avec les âges des élèves et la durée de l'activité.